



Fiche

le 9 octobre 2006

Eco-label de l'Union européenne pour les services d'hébergement touristique

L'Eco-label européen pour les services d'hébergement touristique a été lancé en 2003 dans l'Union européenne. Tous les types d'établissements peuvent porter leur candidature au label: hôtels, restaurants, auberges de jeunesse, résidences de vacances, bed & breakfast, cabanes de montagne ou offres agrotouristiques.

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) a apporté son soutien à l'introduction de l'Eco-label européen en Suisse. La Fédération suisse du tourisme (FST) l'inclut désormais dans son offre de lieux d'hébergement de qualité. Cette dernière comprend le label suisse de qualité, la classification des appartements de vacances et le label « Familles bienvenues ».

Critères à remplir pour la certification

Afin d'obtenir le label, les établissements doivent remplir 37 critères obligatoires concernant l'énergie, l'eau, les produits chimiques, la gestion, les déchets et d'autres prestations. Par ailleurs, parmi 47 critères optionnels, elles doivent obtenir une note minimale de 16,5 sur un total de 77 points possibles.

Information & formation

Les entreprises qui souhaitent porter leur candidature à l'Eco-label européen trouveront de plus amples informations concernant les exigences à remplir sur le site internet de la Fédération suisse du tourisme (<http://www.swisstourfed.ch>). Il y accéderont également au manuel destiné aux établissements suisses, actualisé en permanence. Le manuel contient le formulaire d'inscription, les listes de contrôle, des modèles de lettres et des indications portant sur la législation. Il est possible de compléter soi-même le dossier de candidature en y consacrant environ 60 heures de travail. La FST propose également des formations d'une journée sur le sujet.

Procédure de candidature

Un contrôleur suisse procède à l'examen de la candidature. La FST vérifie ensuite que le dossier est complet et le transmet à son partenaire autrichien qui se penche

sur les aspects matériels du dossier. Si ce dernier est en ordre, l'entreprise suisse reçoit le certificat du ministère autrichien de l'environnement.

Frais

Les frais de traitement de la demande sont calculés sur la base de la taille de l'établissement et s'élèvent pour une PME à quelque 500 CHF. S'y ajoutent les frais de contrôle d'environ 2 000 CHF. La redevance annuelle d'utilisation de l'Eco-label est fonction du nombre annuel de nuitées et du prix de celles-ci ainsi que des frais de traitement de la FST. Par exemple, 30 000 nuitées à 150 CHF donnent lieu à une redevance de près de 2 700 CHF.

Liaison avec d'autres labels touristiques

L'Eco-label européen est un complément pertinent au label suisse de qualité car l'utilisation respectueuse des ressources naturelles fait aujourd'hui partie intégrante de la qualité. Le nouveau label est en outre harmonisé avec le label suisse *Steinbock* (« bouquetin »). Les établissements qui remplissent les critères environnementaux de ce label portant sur la durabilité se qualifient pour l'Eco-label de l'UE.

Eco-label de l'UE: du détergent pour lave-vaisselle aux textiles

Au sein de l'UE, l'Eco-label européen existe aussi pour 23 autres groupes de produits, du détergent pour lave-vaisselle aux peintures et vernis en passant par les textiles. L'objectif de ces labels est de promouvoir les produits les plus respectueux de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'Eco-label a été décerné à plus de 330 entreprises (surtout dans l'UE, mais aussi en Chine et en Suisse).

En Suisse, la société Papierfabrik Horgen (une papeterie), par exemple, propose une dizaine de produits ecolabellisés.

Du 9 au 15 octobre 2006 se tient dans l'Union européenne la « Flowerweek ». Son objectif est d'accroître la notoriété de l'Eco-label de l'UE dans les écoles, les entreprises et les commerces. Pour en savoir plus, visitez la page (en anglais)

http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/marketing/flower_week_en.htm